

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

MAIRIE
DE
VIAS

E X T R A I T
DU
Registre des Arrêtés du Maire
DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : PM/ 2023- 220

**Objet : Permission d'occupation du domaine public
« ENSIO »**

Date de publication :

31/07/2023

Date d'affichage :

Date de transmission
à la Sous-préfecture :

Date de notification :

Signature :

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la route et notamment l'article L.411-1,

VU la demande de la société ENSIO sise 94, route de Lattes 34 430 SAINT JEAN DE VEDAS, concernant l'autorisation d'occuper le domaine public au droit de l'Avenue des pêcheurs à VIAS, du 31 juillet au 15 août 2023, dans le cadre de travaux de terrassement et de raccordement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de cette voie,

CONSIDERANT que durant la période d'occupation du domaine public du 31 juillet au 15 août 2023, il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules,

ARRETE

ARTICLE 1: La société ENSIO est autorisée à réaliser les travaux de terrassement et de raccordement électrique des installations d'éclairage du nouveau parc de stationnement Avenue des Pêcheurs à VIAS du 31 juillet au 15 août 2023.

ARTICLE 2: La circulation sera alternée par feux tricolores.

La signalisation routière réglementaire sera conforme à l'instruction interministérielle notamment la partie sur les panneaux et dispositifs de signalisation temporaire.

La signalisation nécessaire dans son ensemble sera installée, entretenue et déposée par la société ENSIO, afin d'avertir les usagers de ces dispositions.

ARTICLE 3: Le permissionnaire est tenu de se conformer aux dispositions suivantes :

- Assurer la protection des piétons.
- Dans les chantiers, s'il y a risque de heurts par des véhicules ou engins, une signalisation doit être mise en place ainsi que tout moyen de fermeture de la zone.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4: La voie publique sera occupée du 31 juillet au 15 août 2023. Faute d'exécution dans ce délai et sauf reconduction de l'autorisation, celle-ci sera réputée retirée. Les travaux devront être exécutés conformément aux normes annexées.

ARTICLE 5: Dès l'achèvement des travaux, le permissionnaire devra impérativement enlever tous décombres et matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés et rétablir à ses frais, à l'état initial la voie publique et ses dépendances. Cette remise en état fera l'objet d'un procès-verbal de recollement dont mention sera portée le moment venu sur le présent arrêté.

ARTICLE 6: Le permissionnaire supportera sans indemnité la gêne et les frais de toute nature qui seraient la conséquence des travaux effectués par l'administration dans l'intérêt de la voirie.

ARTICLE 7: La présente autorisation est révoquée pour tout ou partie et à toute époque, sans indemnité, soit pour des raisons d'intérêt général, soit pour non-respect des conditions visées à l'article 2 ou énoncées aux articles ci-dessus par le permissionnaire.

ARTICLE 8: Sans préjudice de la révocation de l'autorisation, le permissionnaire pourra être poursuivi pour contravention de voirie s'il ne se conforme pas aux prescriptions imposées.

ARTICLE 9: Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Marseillan, le Chef de la Police Municipale de VIAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VIAS le 19 juillet 2023

Maître Jordan DARTIER
Maire de Vias



The stamp is circular and blue, containing the text 'MAIRIE DE VIAS' at the top, a central emblem, and '(Hérault)' at the bottom. A large, dark ink signature is written over the stamp and extends to the right.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
des transports**Demande d'arrêté de police de la circulation**Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1**Gestionnaires des réseaux routiers**

N° 14024*01

Le demandeurParticulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise Nom : **ENSIO** Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : **94** Extension : Nom de la voie : **ROUTE DE LATTES**Code postal **34430** Localité : **ST JEAN DE VEDAS** Pays :Téléphone **0434433830 (0623741346)** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :Courriel : **anne.beilles @ ensio.eu**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération En agglomération Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Av. des Pêcheurs**Code postal **34450** Localité : **VIAS****Nature et date des travaux**Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :

Description des travaux :

TERRASSEMENT ET RACCORDEMENT POUR LE CLIENT :**MAIRIE**Date prévue de début des travaux : **31/07/2023** Durée des travaux (en jours calendaires) : **3****Réglementation souhaitée**Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **15** Date de début de réglementation **31/07/2023**Restriction sur section courante Restriction sur bretelles Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenueSuppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 12/07/ 2023

Nom : BEILLES Prénom : ANNE Qualité : ASSISTANTE TRAVAUX